



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le 28 mars, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de Madame Martine ROUX, conseillère la plus âgée du Conseil Municipal, Doyenne d'âge.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 22 Frédéric DARBON, Isabelle SAUVAGE, Virginie GUEY, Karim LACARNE, Marie LADENISE, Didier SERVOISE, Martine ROUX, Olivier TASTE, Annie KAISER, Alexandre JAYAT, Candide ABALAIN, Vincent GENRE, Corinne SERVOISE, Nicolas DARBON, Sandra DEDIEU, Thierry PASQUIN, Patrick DELETANG, Elisabeth GANDEMER, Pierre ROBIN, Vanessa BECHET, Patrick ETESSE, Christophe DAMOUR.

Absent avec pouvoir : 1 Jean-Luc VALLET a donné pouvoir à Didier SERVOISE.

Absent non représenté : 0

Votants : 23 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Karim LACARNE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2026-12 Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du C.G.C.T., Madame Martine ROUX, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-17,

En vertu des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant la candidature à la fonction de Maire de M. Frédéric DARBON.

Au premier tour de scrutin secret, le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs : 4
Bulletins nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

A obtenu :

- M. Frédéric DARBON : dix-sept voix (17 voix)

Monsieur Frédéric DARBON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le procès-verbal d'élection est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 28 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le conseiller municipal le plus âgé,

Karim LACARNE.

Martine ROUX.



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,*
- *date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*